

## TITRES DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1, 2 et 3 Provence Alpes Côte d'Azur PAR ÉQUIPES

DIMANCHE 02 juin 2024

Complexe sportif J CH LAFAILLE – Rue du Commandant DUMONT  
Route de Grenoble – Intermarché – 05000 GAP

### CONVOCAATION

**POINTAGE R2 et R3** : 9 heures 00

**DÉBUT** : 9 heures 30

**POINTAGE R1** : 13 heures 30

**DÉBUT** : 14 heures 00

**Juge Arbitre** : 2 JA du club

#### R1

1 <sup>er</sup> Poule 1	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 2
ENT. ST TROPEZ/CAVALAIRE 1		TTC ARLES 1

#### R2

1 <sup>er</sup> Poule 1	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 4
AIX LES MILLES 4		AS MONACO 3
1 <sup>er</sup> Poule 2	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 3
ASTT VALLAURIS 1		PPC PERNOIS 1

#### R3

1 <sup>er</sup> Poule 1	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 8
STELLA SPORTS MENTON 1		CS PERTUIS 2
1 <sup>er</sup> Poule 2	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 7
PPC SOGUES 3		AMSL FREJUS 5
1 <sup>er</sup> Poule 3	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 6
TT CHATEAUNEUF LA MEDE 2		BARJOLS ST JULIEN 1
1 <sup>er</sup> Poule 4	Contre	1 <sup>er</sup> Poule 5
AS MIRAMAS 3		ROGNAC UTT 1

**Présence des équipes obligatoire. La non-participation à cette journée entraînera la stricte application du règlement, à savoir :**

Bien que l'accession en division supérieure soit acquise avant la "Journée des titres", un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : paiement d'une pénalité financière équivalente au droit d'inscription de l'équipe, règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et **non-accession en division supérieure**. Dans ce cas-là, c'est l'équipe classée deuxième de la poule qui accèdera à la division supérieure.

**Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à au moins deux rencontres en seconde phase dans cette équipe ou dans une équipe de N° supérieur et qualifiés pour cette équipe (voir règlement de la compétition).**